

POINT FORT/ LA POLITIQUE «JEUNES ADULTES EN DIFFICULTÉ» DU CANTON DE VAUD

Depuis 2006, le Canton de Vaud a développé deux dispositifs visant les 18–25 ans bénéficiaires d'aide sociale et sans formation professionnelle. Le but: pousser à tout prix les jeunes vers le marché du travail, avec des formations rapides et des sanctions en cas de non-collaboration. Des interventions qui omettent la réalité du tissu économique.

**CHRISTOPHE AMIGUET, PATRICIA BLUNIER CERRUOLA, MARLYNE NGIUVU,
TRAVAIL DE BACHELOR HES-SO EN TRAVAIL SOCIAL**

Depuis les années 1990, on assiste au passage d'une politique sociale basée sur le plein emploi à un Etat social actif, qui repose sur l'idée de responsabilité individuelle. Par son principe d'activation, qui vise à maintenir ou à réinsérer l'individu sur le marché du travail, il semble principalement toucher «les personnes qui étaient déjà les plus vulnérables à l'égard des critères de performance qu'exige le marché de l'emploi: les plus âgés et les plus jeunes» (René et al., 2001, p. 127).

Devenir adulte se traduit par la nécessité de devenir autonome et financièrement indépendant. Cela dépend de la réussite de l'insertion professionnelle du ou de la jeune ou de la situation financière des parents. Environ 70% de la population entre 18 et 25 ans touchant l'aide sociale n'a pas achevé de formation professionnelle, contre 30% des personnes de ce groupe d'âge dans la population globale (CSIAS, 2014, p. 1). Selon Véréna Keller (2007, p. 3), «(...) les jeunes sont devenus une catégorie spécifique parmi les bénéficiaires de l'aide sociale». A qui doit profiter l'aide sociale? Qui «mérite» d'être aidé et à quelles conditions? Ces questions ont été sujettes à controverses à toutes les époques. La délimitation du groupe que la communauté accepte d'aider a évolué au fil du temps et, avec elle, la notion de «bon» pauvre. Depuis 2006, les prestations d'aide sociale dans le canton de Vaud s'intitulent «Revenu d'Insertion» (RI), indiquant l'accent mis sur l'insertion socio-professionnelle.

Les dispositifs vaudois pour les jeunes adultes en difficulté

Dans cette optique, depuis les années 2000, une attention toute particulière a été portée aux jeunes de 18 à 25 ans bénéficiaires de prestations d'aide sociale et sans formation professionnelle. Deux dispositifs visant une population de 18 à 25 ans, la Formation Pour Jeunes Adultes en Difficulté (FORJAD) et le Protocole Jeunes Adultes en Difficulté (JAD), ont successivement été mis sur pied, respectivement en 2006 et en 2015.

Le programme FORJAD est destiné aux bénéficiaires du Revenu d'Insertion (RI) âgés de 18 à 25 ans sans formation initiale, souhaitant se former et ayant besoin d'un suivi individualisé pour y parvenir. Il est composé de quatre phases: la mise en place de mesures préparatoires adaptées (MIS JAD) permettant l'accès à l'apprentissage; l'obtention d'une bourse d'étude permettant de quitter le RI; un suivi personnalisé sur quatre axes (professionnel, scolaire, personnel, social) pendant la formation; l'engagement en emploi des jeunes à la fin de leur formation.

De nouvelles directives tendant à une affectation systématique des 18–25 ans en Protocole JAD ont été décidées à la fin de l'année 2016. Cette nouvelle orientation consiste à analyser la situation des jeunes qui sollicitent l'aide sociale durant trois mois, durant lesquels le ou la jeune ne touche pas de prestation financière. Les parents sont également mobilisés. Durant ce laps de temps, la situation est évaluée et des mesures sont mises en place. La prestation financière passe de Fr. 977.– à 789.–; en contrepartie, un bonus de formation est accordé en cas de

participation. Cette nouvelle directive met bien l'accent sur la volonté du canton d'activer à tout prix le ou la jeune requérante. Des sanctions financières, avec ponction d'un tiers du forfait, pourront être appliquées en cas de refus de collaboration ou d'abandon de mesure.

Ces deux dispositifs, FORJAD et Protocole JAD, constituent une réponse politique majeure à la problématique des jeunes sans solution au terme de leur scolarité obligatoire.

Face à ces programmes, nous nous sommes demandé-e-s quelle part la société accorde à l'intérêt et aux choix personnels des jeunes, à leur parcours, leur développement et leur intégration dans la communauté.

Le point de vue des jeunes

L'échantillon utilisé pour notre étude est composé de trois jeunes interrogés à deux reprises selon la méthodologie du récit de vie. Cette méthodologie consiste à donner la parole aux personnes, expertes de leur situation, pour saisir une réalité sociale telle qu'elle a été vécue «de l'intérieur».

Les jeunes interrogé-e-s partagent des parcours de vie rythmés par un nombre élevé de ruptures liées à des thématiques communes (migration, absence de formation professionnelle). Néanmoins, le désir de continuité ressort uniformément des entretiens. Le projet professionnel du Protocole JAD impose des mesures, alors que les jeunes recherchent une formation professionnelle leur permettant d'avoir un salaire: «J'ai dit: «comment ça, mesures de réinsertion? Moi, je cherche un apprentissage», mais y m'ont dit: «ouais mais c'est pour la suite et tout», alors j'ai accepté.» L'aspect plus contraignant et restrictif du dispositif JAD semble représenter une aide pour des jeunes adultes dont le parcours de vie est marqué par l'absence de structure. Le cadre rigoureux de la prise en charge semble répondre à un besoin d'être occupé.



Photo: © Eric Roset

En Europe, tous les Etats n'ont pas les mêmes systèmes de transition à l'âge adulte. Certains pays, comme la Suède ou la Norvège, encouragent une transition lente permettant aux jeunes de réaliser leurs expériences personnelles avant d'intégrer plus tardivement une formation. Dans ce système, la participation sociale ne se focalise pas sur l'insertion professionnelle, contrairement à la Suisse. Si en Suisse l'intégration sociale des jeunes adultes passe nécessairement par une intégration professionnelle, il nous semble nécessaire de questionner les voies d'accès au marché du travail. Or, il se trouve que cet accès n'est pas garanti pour toutes et tous. La politique JAD du Canton de Vaud mobilise des moyens en mettant l'accent sur les jeunes, sans parvenir à agir sur l'autre versant de cette intégration, le marché de l'emploi.

Les mesures constituent une contrainte positive qui permet de sortir d'une situation d'attente et de développer des compétences personnelles: «Je me suis dit que c'était juste pour nous embêter ... juste pour qu'on reste pas à la maison ... après j'ai découvert que chaque chose avait son but quoi ... d'abord m'évaluer ensuite expliquer comment j'étais ... dans quoi j'suis fort, dans quoi j'suis moins fort et pis travailler là-dessus quoi ...»

L'élément qui ressort des discours est le besoin de trouver du sens aux mesures et contraintes. Les jeunes adultes de notre échantillon se réapproprient le dispositif JAD. Ils et elles se projettent dans un idéal professionnel, rêvant de mobilité sociale ascendante. «Je vais faire un apprentissage d'assistant en pharmacie, puis une maturité pour pouvoir aller à l'université en pharmacie comme je voulais le faire en Tunisie», «... garde-frontière. Mais j'ai besoin de faire un CFC avant pour ça». Les projets professionnels sont uniformément inscrits dans la durée, avec des buts à long terme.

Les jeunes voient le dispositif JAD et les mesures comme un tremplin vers la concrétisation de leur projet de formation. Néanmoins, le besoin des jeunes de notre échantillon de trouver un sens à l'imposition de MIS à travers la construction d'un projet professionnel ne semble pas être une conviction personnelle dès le départ. Cela pose la question des limites de l'intégration professionnelle qui vise une stabilité professionnelle durable, tout en passant par une réinsertion rapide dans une formation.

Transformation des pratiques

Le principe d'activation transforme les pratiques des intervenants et intervenants sociaux/aux. Ces derniers ont maintenant pour mission de favoriser la capacité de travailler de celles et ceux jugé(e)s aptes – dont les jeunes adultes au RI – par une large palette de mesures et d'incitations. Le protocole JAD, comme tant d'autres dispositifs, se révèle paradoxal en ce qu'il exige que les jeunes assument rapidement des responsabilités. Toutefois, leur responsabilité est relative puisqu'elle est fonction du contexte d'aide contrainte dans lequel ils et elles se trouvent.

Limites des politiques d'intégration professionnelle

Dans la perspective de l'intégration socio-professionnelle des jeunes en particulier, les interventions des politiques devraient se focaliser sur le tissu économique dans une vision plus large du parcours scolaire et professionnel. Toutes les mesures de formation, même si elles sont nécessaires, ne sauraient être suffisantes sans prendre en compte le tissu économique du moment. Un soutien aux employeurs pour permettre la création de nouvelles places d'apprentissage et au-delà, de nouvelles places de travail devrait accompagner le dispositif mis en place. Les assurances chômage et invalidité (LACI et AI) connaissent de telles mesures de soutien depuis très longtemps.

En conclusion, nous voyons que les politiques d'intégration professionnelle, telle que voulues par les politiques, montrent ici leurs limites. En voulant contrôler des individus dits «inactifs», en renforçant les moyens de contrôle, en cherchant à diminuer les montants des prestations accordées aux personnes, ces politiques évitent d'aborder la question d'une véritable intégration sur le marché du travail, construite avec les acteurs économiques. Le risque est qu'au fil des réformes, qui ne résolvent pas vraiment la question de l'intégration des jeunes (et des moins jeunes), ce dispositif renforce leur stigmatisation et leur exclusion. ■

LITTÉRATURE

- Office fédéral de la statistique OFS (2015). *Protection sociale, Statistique suisse de l'aide sociale 2014: résultats nationaux*. Récupéré de: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html>
- Keller, V. (2014). L'Assistance publique s'est-elle démocratisée? *Services publics*, 5, p. 7.
- Maillard, P.-Y. (2015). Notre politique évite la trappe de l'aide sociale. *Le Temps*, 17 avril.
- René, J. F., Goyette, M., Bellot, C., Dallaire, N., & Panet-Raymond, J. (2001). L'insertion socioprofessionnelle des jeunes: le prisme du partenariat comme catalyseur de la responsabilité. *Lien social et Politiques*, 46, 125-139.